



Bandeau «*Human Solvency Historical Research Prize 2024*»

réalisé en collaboration avec :



avec la contribution de :



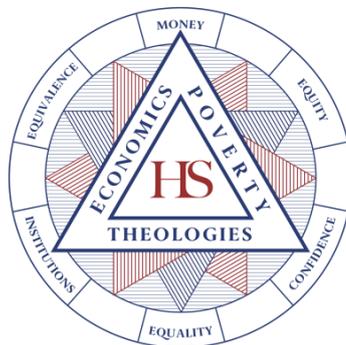
**BANCA
GENERALI
PRIVATE**

BYNODE
development & cooperation



Studio legale
avv.
**MICHELE
PROCIDA**

**La Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica «F. Datini» annonce
le Prix de la recherche historique «Human Solvency» 2024
«*Human Solvency Historical Research Prize 2024*»**



**Human
Solvency
Prize**

1. Le prix vise à valoriser la recherche historique de chercheurs qui abordent la question de la solvabilité économique considérée dans toutes ses implications, à partir de celles des langages, des lexiques théologiques, philosophiques et juridiques qui ont structuré des concepts clés tels que la pauvreté, le bien commun, la dette publique, la fiscalité, l'institution

monétaire. Il s'agit de favoriser une approche à long terme en évaluant les recherches et l'analyse des phénomènes historiques qui se sont produits entre le XIe et le XVIIIe siècle. Dans la section appropriée du site Web de la Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica «F. Datini», il y a plus d'informations sur les thèmes de recherche qui font l'objet du prix.

2. Les publications et les textes des œuvres peuvent être dans l'une des langues officielles de la Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica «F. Datini» (italien, français, anglais, espagnol, allemand) et devront parvenir avant le 15 mars 2024. Les textes inédits doivent être envoyés au format PDF tandis que les volumes publiés doivent être envoyés à la fois sur papier et au format PDF. Les produits doivent être accompagnés du *curriculum vitae* et de tout autre titre scientifique que le candidat juge utile de joindre. L'adresse à laquelle envoyer les copies au format PDF est la suivante letizia@istitutodatini.it, tandis que le format papier doit être envoyé à l'adresse de la Fondazione via Ser Lapo Mazzei 37, 59100 Prato (Italie). En cas de retard dans la livraison de la copie papier, la date d'expédition fera foi.

3. La prime s'élève à 10.000,00 euros (le montant doit être déclaré aux fins d'imposition par le destinataire) payés en une seule solution au moment de la cérémonie de remise.

4. Seules les recherches achevées, rédigées dans la version définitive ou déjà publiées dans le lapsus à partir du 1er janvier 2022 et jusqu'à la date d'expiration de l'avis, le 15 mars 2024 (critère adopté pour cette première édition), peuvent être présentées.

Le Jury du prix *bei* est constitué des membres suivants :

Erik Aerts (Université de Louvain), Guido Alfani (Université de Milan), Philippe Bernardi (Université de Paris), Bruno Callegher (Université de Trieste), Hilario Casado Alonso (Université de Valladolid), Markus A. Denzel (Université de Leipzig), Maria Diez Yañez (Université Complutense de Madrid), Miriam Davide (Université de Trieste), Maria Teresa Dolso (Université de Padoue), Paolo Evangelisti (Université de Lleida), Luca Fantacci (Université d'État de Milan), Riccardo Finozzi (Banque d'Italie), Antoni Furió (Université de Valence), Roberto Lambertini (Université de Macerata), Clément Lenoble (CNRS-CIHAM Lyon-Avignone), Maryanne Kowaleski (Université de Fordham, New York), Angela Orlandi (Université de Florence), Maria Clara Rossi (Université de Verona), Petraulte Schulte (Université de Trier), Alessandro Silvestri (Université de Salerno), Nhares Singh (Université d'Ottawa), Lorenzo Gaglii (Université de Cagliari), Todeschini (Université

de recherche indépendante). Le Jury est coordonné par le Secrétaire Général du Prix Paolo Evangelisti (Université de Lleida).

5. Le Jury décidera avant le 23 avril 2024 quelle recherche sera récompensée, en envoyant une communication au gagnant.

De l'avis de la Commission, la mention spéciale pour une deuxième recherche jugée digne d'attention peut être délibérée. L'œuvre en question ne reçoit aucune récompense en argent.

Le jugement de la Commission est incontestable ; elle peut également décider de ne pas attribuer le prix si aucune des œuvres soumises n'a été jugée appropriée.

6. La Commission peut également envisager des publications non envoyées mais signalées par des chercheurs qualifiés à la Commission.

7. Attribution du Prix. Le prix sera décerné à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la **55e semaine d'études intitulée «*La mobilità sociale nelle società preindustriali: tendenze, cause ed effetti (secc. XIII-XVIII) • Social Mobility in pre-industrial societies : tendencies, causes and effects (13th-18th centuries)*» («*La mobilité sociale dans les sociétés préindustrielles : tendances, causes et effets (sect. XIII-XVIII)* »)**, organisée par la Fondazione «F. Datini», le 12 mai 2024.

Connaissances

Pour plus d'informations, consultez la page Web : <https://www.istitutodatini.it/human-solvency/home.htm>

Contacts

Pour toute question relative à l'avis, veuillez contacter la Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica «F. Datini» de Prato :

Letizia Finocchiaro - e-mail : letizia@istitutodatini.it